Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260430-D0020260007610-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2026

DC.2026.0076

Date de convocation : 24 avril 2026

Délégués en exercice : 33	Présents : 31	Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Avel Dro - 2, rue de la Paix - 56500 EVELLYS (Naizin), en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA, Mme Martine AUDIC, Mme Isabelle BREHELIN, M. Philippe AUDO, Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Philippe CADORET, M. Ghislain CANTE, M. Christophe DANO, Mme Isabelle GICQUELLO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. DAVID JEHANNO, M. Hugues JEHANNO, M. Yvon LE CALLONEC, M. Serge LE FORESTIER, M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Christelle LIDURIN, Mme Catherine LORGEOUX, Mme Viviane OLIVEUX, Mme Leslie OLIVEUX, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, Mme SANDRA PINET, M. Jean-Pierre RIQUELME, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, M. Éric VOURCH

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Amélie LE HENANFF donne pouvoir à M. Benoît ROLLAND, M. Frédéric ROSELIER donne pouvoir à M. Pierre GUEGAN

Secrétaire de séance : Mme Martine AUDIC

Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte SITTOM-MI

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-33, L.5711-1 et L. 5721-2,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal de Transfert et de Traitement des Ordures Ménagères du Morbihan Intérieur,

VU la délibération n°2022-DC-018 en date du 3 janvier 2022 du Conseil communautaire de Centre Morbihan Communauté relative à la demande d'adhésion au SITTOM-MI,

Considérant que le mandat de délégué au sein des syndicats mixtes est lié à celui de l'organe délibérant de la collectivité qui l'a désigné,

Considérant que les conseils communautaires nouvellement installés doivent, dans les meilleurs délais, procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au sein des organismes extérieurs,

Considérant que pour les syndicats mixtes, le choix de l'organe délibérant peut se porter sur l'un des conseillers communautaires, ou sur l'un des conseillers municipaux d'une commune membre,

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260430-D00202600076I0-DE

Considérant que le syndicat est administré par un comité syndical composé de représentants des collectivités adhérentes (sur la base de la population municipale issue du recensement),

Considérant que pour les groupements de communes au-delà de 5 000 habitants sont désignés un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche commencée de 5 000 habitants,

Considérant la nécessité de procéder à l'élection de 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants au sein du syndicat mixte du SITTOM-MI,

Considérant que le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte,

Considérant que la proposition des personnes listées dans le cadre de la présente délibération résulte d'un travail réalisé en concertation avec chaque commune et confirmé lors du Bureau communautaire du 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **DE DESIGNER les représentants suivants de la Communauté de communes pour siéger au sein du Comité syndical du syndicat mixte du SITTOM-MI :**

Titulaires (6)	Suppléants (6)
Jean-Marc ONNO	Stéphanie FOSSADIER
Pierre BOUEDO	Isabelle BREHELIN
Yoann HEMON	Annie LE MAY
Mickael OFFRET	Denise LE MER
Henri LE CORF	Gérard GUILLO (St Allouestre)
Roland LORIC	Alain HIVERT

- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'Administration générale, à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 05/05/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

